

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 296/2025

A LA SOCIETE GLOIRE DE DIEU

Après avoir reçu le contrat du marché n° VPM/MTVCD/CAB/002/2025, conclu avec le Gouvernement de la République Démocratique du Congo, pour un montant total hors taxe dollars américains cent quarante-neuf mille huit cent cinquante-cinq, dix-sept centimes (USD 149 855,17) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains mille quarante-huit, nonante neuf (USD 1 048,99), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 20/11/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KATUMBUTU MBAT
Directeur Général